



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le 07 mars 2019 à 20 heures sous la présidence de Mr DE BUSSY Jacques, Maire.

Nombre de conseillers :   - En exercice: 10  
                                  - Présents: 07  
                                  - Votants: 09

### **ETAIENT PRESENTS :**

DE BUSSY Jacques, Maire, Mr LAGOUTTE Damien, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SUCHET Ghislaine, 2<sup>ème</sup> adjointe, Mr PERRIER Jean Luc, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mr. LONGIN Olivier, Mr. LAGOUTTE Michel, Mr. MORANA Antoine.

Excusés :- Monsieur Thomas FORAY, pouvoir à Mr Damien LAGOUTTE.

- Madame Bernadette GARDIN, pouvoir à Mr Jean Luc PERRIER.
- Monsieur TISSIER Nicolas.

Démissionnaire : Mme Jeanine Raphanel.

1-Le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2019, est approuvé à l'unanimité.

### **2-Délibération relative à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme PLU (responsable Damien Lagoutte) :**

- débat :
  - o Avant d'être mis aux votes, un débat a été ouvert sur l'enjeu d'une telle approbation. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le degré de liberté de la commune dans la définition du zonage du document d'urbanisme. Les normes imposées apparaissent trop contraignantes pour donner des marges de manœuvre adaptées aux potentialités locales.
  - o Toutefois, il est rappelé que ce cadre juridique contraignant prévoit aussi des procédures pour ouvrir de nouveaux espaces ; le droit prévoit que le conseil engage des révisions du PLU si des nouvelles opportunités se font jour ; par ailleurs, le schéma de cohérence territoriale qui couvre l'arrondissement de Villefranche et qui s'impose au PLU en matière de droit à construire, est en cours de révision, la commune doit y prendre part
- mise aux votes : Le projet de PLU est adopté à l'unanimité.
- quelle suite pour la démarche PLU
  - o Ce projet va maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques associées-( Etat, Cor, communes limitrophes, chambres consulaires...),
  - o une enquête publique sera ouverte en juin 2019, avec un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif
  - o lors de cette enquête publique, chaque ranchalais pourra consulter le dossier de PLU et faire part de ses observations favorables ou non au projet, et faire des propositions.
- **L'adoption finale** du PLU interviendra après l'enquête publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.